TELBEC
CODE 1

COMMUNIQUE DE PRESSE
Pour publication immédiate

LE MINISTRE MARCEL LEGER REND PUBLIC LE RAPPORT DE L'AUDIENCE DES 10 - 11 - 12 OCTOBRE SUR LES BATTURES DE BEAUPORT ET L'AUTOROUTE 440

Québec, le 22 novembre 1978 - Le ministre délégué à l'Environnement, monsieur Marcel Léger, a déclaré en rendant public le rapport de l'audience du mois dernier sur les Battures de Beauport et l'autoroute 440, qu'il est important de prendre les moyens qui s'imposent pour protéger ce qui reste des Battures de Beauport.

Selon monsieur Léger, la solution retenue devra tenir compte à la fois des investissements déjà faits dans la construction de l'autoroute et de la protection des battures et de l'estuaire de la rivière Beauport.

Le ministre a rappelé que l'autoroute a pour fonction de desservir le port de Québec dont le projet d'extension sur les battures sera discuté la semaine prochaine à Québec. Il a ajouté que toute la question du plan de développement conçu il y a dix ans devra être reconsidérée compte tenu des besoins actuels de la région et des opinions exprimées de diverses sources au cours de la dernière décennie.

Monsieur Léger a souligné qu'il a la responsabilité d'appliquer la loi et le règlement de l'environnement et que les modalités de la poursuite des travaux du dernier tronçon de l'autoroute, situé de chaque côté de l'estuaire de la

.../2

rivière Beauport, devront faire l'objet d'une étude d'impact jugée satisfaisante avant d'être construit en respectant au maximum l'environnement.

Monsieur Léger exige donc du ministère des Transports qu'il protège l'estuaire de la rivière Beauport et qu'il procède à la regénération des berges sur les autres tronçons déjà en place du projet.

Le ministre a finalement invité la population à participer aux discussions sur l'extension éventuelle du port de Québec à Beauport dont l'effet le plus visible serait, selon le plan actuel, de détruire à tout jamais les Battures de Beauport.

Source: Pierre Paquette
Cabinet du ministre
418-643-8259